

Conseil municipal du 24 juin 2010

Présents :

Mmes Evelyne Souvignet, Christine Dessalces Prat, Geneviève Descours, Mme Liliane Ronat,
Mrs Michel Roussel, Michel Bilard, Jean Paul Desage, Didier Ducros, Daniel Perret, Gérard Souliol, Maxime Teyssonneire.

Ont donné pouvoir : néant

Absents excusés : Mr Olivier Bouilhol, Danielle Million, Elhadi Bensaïdani, Michel Bauzac , Vincent Bay, Mireille Maurin et Paule Emilie Terrasse.

Absent : Jean-Jacques Trescarte

Secrétaire de séance : Mr Daniel Perret

Micro-crèche

Pour répondre à la demande de l'ADMR, concernant une mise à disposition, à titre onéreux, de locaux pour l'implantation d'une micro crèche à proximité de l'école la Coustette, la commune prend la décision de louer des bâtiments à la société Algeco pour une durée de 3 ans.

L'ouverture de la structure étant prévue pour le 30 août 2010, l'installation par la société Algeco devra être effective semaine 33 pour livraison à l'équipe ADMR semaine 34.

Aménagement du bas du bourg

Le cabinet OSMOSE PAYSAGE, basé sur YSSINGEAUX, a été retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre du bas du bourg.

Une première réunion a défini le calendrier prévisionnel. La présentation de l'avant projet doit se tenir fin juillet.

Une enquête publique sera ouverte pour que les parcelles classées dans le domaine public de la commune passe dans le domaine privé de la commune.

Déplacement des tennis

Le cabinet Pierre Robin, basé en Isère et spécialisé dans la maîtrise d'œuvre d'équipements sportifs, est retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre de la construction de deux terrains de tennis avec club house.

Une première réunion a défini le calendrier prévisionnel. La présentation de l'avant projet doit se tenir mi-juillet.

Aménagement du carrefour de jalavoux

Le cabinet Couet, en charge de ce dossier, a présenté un avant projet. La cellule sécurité routière de la DDT et la police nationale ont apporté quelques suggestions sur le rapport du Cabinet Couet et ce dernier doit nous délivrer un autre projet en tenant compte des commentaires apportés.

Plan de Mise en Accessibilité Voirie et Espaces Publics (PAVE)

Le cabinet CEPIAS a été retenu pour l'étude de la réalisation du PAVE dans le bourg d'Aiguilhe. Une commission, composée d'élus et de personnes extérieures, doit être mise en place. Ensuite, la mission de Cepias définira un périmètre d'étude, réunira les membres de la commission, et présentera un pré rapport avant le rapport final (prévu en octobre 2010).

Classement et déclassement des voies sur l'accès au Conseil Général

Le conseil municipal donne son aval pour le classement et le déclassement de différentes parcelles dans le domaine public d'Aiguilhe.

Approche d'embellissement de la commune

La commune d'Aiguilhe s'est inscrite au concours des villes et villages fleuris : la visite du jury aura lieu le 6 juillet.

Pour ce qui est du concours des jardins et balcons fleuris organisés par la commune, le jury délibèrera le 12 juillet.

Examen de demande de subventions

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 200 € pour la Ligue contre le cancer et une aide de 600 € au CIVAM.

Questions diverses

La MDDT (conseil général) propose aux sites touristiques et prestataires dans le domaine du tourisme d'être visible à travers le portail Internet intitulé « Open System » (réservations par internet pour l'organisation de séjours). La proposition est faite à Aiguilhe pour le site du rocher et de la chapelle Saint Michel. Le conseil à l'unanimité accepte une expérimentation pendant une année.

La demande d'une Association de baptiser une placette n'a pas été acceptée.

Le conseil vote un budget de 3 750 € pour les feux d'artifice du 25^e anniversaire de la foire aux miels.